



**MISE EN OEUVRE  
DE L'INITIATIVE PPTE II :**  
***Déclaration de la 4<sup>e</sup> Réunion ministérielle PPTE***

***Londres, 5 juin 2001***

La IV<sup>e</sup> Réunion des ministres des Finances des PPTE qui s'est tenue le 5 juin 2001 à Londres était organisée conjointement par DRI et le Ministère britannique pour le Développement international. Le nombre de PPTE représentés s'élevait à 25, dont 16 par leurs ministres des Finances, et le reste par des ambassadeurs, des ministres adjoints, des conseillers et des directeurs généraux. Six autres PPTE se sont excusés pour leur absence due à des missions du FMI et des débats budgétaires dans leurs pays. Les ministres ont convenu de la « Déclaration de Londres » qui sera transmise aux autres PPTE, au Directeur général du FMI et au Président de la Banque mondiale, aux responsables de l'ONU et d'autres organisations internationales et à tous les ministres des Finances et du Développement du G7 et des pays donateurs.

Les ministres ont renouvelé leurs félicitations à la communauté internationale et aux institutions de Bretton Woods pour le cadre de travail renforcé de PPTE et pour les efforts déployés pour renforcer les capacités des PPTE. Ils ont rappelé une nouvelle fois leur propre engagement à réduire la pauvreté, et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour consacrer les économies faites grâce à l'allègement de dette, à la réduction de la pauvreté d'une manière productive et transparente. Néanmoins, ils ont évoqué d'importants problèmes communs qui nécessitent des solutions urgentes si l'on veut que les PPTE obtiennent la réduction désirée à long terme de la pauvreté.

## **1. L'EXECUTION DE L'INITIATIVE PPTE II**

Les ministres ont prié instamment la communauté financière internationale de :

- multiplier les efforts pour que les derniers PPTE atteignent leurs points de décision, en minimisant la conditionnalité et en interprétant flexiblement les résultats, en ligne avec les rapides progrès effectués en l'an 2000 ;
- réintégrer dans le processus PPTE plus rapidement et complètement les pays sortant d'un conflit, en faisant preuve d'un maximum de flexibilité dans la conditionnalité, en réduisant nettement la première phase de l'Initiative avant le point de décision, en liquidant les arriérés rapidement et en augmentant radicalement les déboursements de l'aide et l'assistance au renforcement des capacités pour accélérer la reconstruction ;
- s'assurer que les pays qui ont passé leurs points de décision soient capables d'atteindre leurs points d'exécution rapidement, en interprétant avec un maximum de flexibilité les conditions existantes et en rationalisant la conditionnalité dans les programmes FRPC existants et nouveaux ;
- anticiper encore plus l'allègement du service de la dette au cas par cas, lorsque c'est nécessaire pour compenser les pics du service de la dette qui continuent de provoquer de forts ratios service/recettes budgétaires dans un nombre important de PPTE pour 2001-2004, ou pour accroître la réduction du service de la dette après le point de décision afin de compenser le rééchelonnement des arriérés ;
- accélérer l'application des accords d'allègement intérimaire (par tous les créanciers et notamment les multilatéraux et le Club de Paris) afin de s'assurer que l'allègement fiscal est attribué presque immédiatement après le point de décision conformément aux attentes populaires du PPTE II ;

- mener des évaluations complètes de la viabilité de la dette pour tous les PPTE dès qu'ils atteignent le point d'exécution et octroyer davantage d'allègement de dette pour compenser tout nouveau niveau de non-viabilité (que cela soit considéré temporaire ou permanent, important ou mineur) ;
- prendre plus en compte les chocs qui secouent les économies, de deux façons :
  1. introduire une série de nouvelles mesures pour les combattre (financement contingent et compensatoire rapide qui soit à la portée des PPTE dans la limite des emprunts permis par leurs programmes FRPC ; accélérer les recommandations du Groupe de Travail de la Banque mondiale sur la Gestion des risques des produits de base ; renforcer les mécanismes d'assurance tels que ceux de l'Agence du Commonwealth pour la Gestion des Catastrophes ; et apporter plus de prévisibilité et de stabilité dans les flux de l'aide des donateurs) au lieu de déboursements inadéquats et en retard de dons ou de prêts multilatéraux ;
  2. prendre en compte les chocs en interprétant avec plus de souplesse le respect des conditionnalités ;
- examiner le fardeau de la dette intérieure et du secteur privé dans toutes les futures analyses de viabilité (et pas seulement dans les documents FRPC), notamment dans la réévaluation de la viabilité au point d'exécution, afin d'avoir une vision globale de la viabilité de la dette nationale — sans impliquer que les fonds PPTE soient consacrés à l'allègement de ces dettes ;
- donner davantage de priorité à la résolution des problèmes de dette intérieure qui handicapent sérieusement le secteur privé, les perspectives de croissance et donc la viabilité de la dette extérieure.

## **2. FINANCER L'ALLEGEMENT DE DETTE PPTE**

Les ministres ont prié instamment tous les créanciers d'accélérer et d'augmenter leurs contributions aux PPTE en prenant les mesures suivantes :

- anticiper l'allègement plus généralement (notamment dans le Club de Paris et par les créanciers multilatéraux), avant et après les points d'exécution ;
- (pour tous les créanciers bilatéraux) adopter une politique de retenue des paiements du service de la dette en trust pour les pays qui n'ont pas encore atteint leurs points de décision, une annulation de 100 % du service de toutes les dettes bilatérales à partir du point de décision et une annulation de 100 % du stock de dette au point d'exécution ;
- déplacer la date butoir et annuler la dette post-date butoir des pays qui en ont besoin pour rendre leur endettement viable ;
- inclure toutes les dettes pré-date butoir (y compris les dettes à court terme et les dettes « spéciales ») dans l'endettement éligible pour l'allègement ;
- maximiser l'additionalité de tous les allègements de dette par une réduction de la diversion de l'aide bilatérale, et en utilisant davantage les propres ressources des organisations multilatérales ;

- faire des progrès plus rapides en matière d'allègement de dette auprès des gouvernements non-membres du Club de Paris en convenant d'une conférence internationale réunissant ces créanciers et en créant une fenêtre spéciale ou un fonds en vue de liquider les dettes PPTE contractées auprès d'autres PPTE ou pays exclusivement IDA par des rachats financés par des ressources provenant du système multilatéral ;
- accélérer les efforts afin de parvenir à un allègement adéquat de la dette auprès des créanciers multilatéraux plus modestes, au besoin en faisant appel à un financement du Fonds fiduciaire PPTE pour compléter l'insuffisance des ressources provenant des institutions elles-mêmes ;
- soutenir le renforcement des capacités des créanciers multilatéraux pour faire en sorte qu'ils calculent et interprètent correctement les méthodologies de l'allègement PPTE ;
- procurer un soutien juridique et politique aux PPTE pour leur permettre de faire face aux procès intentés par les créanciers commerciaux qui ne participent pas aux opérations de réduction des dettes commerciales.

### **3. LES BESOINS DE NOUVEAUX FINANCEMENTS**

Les ministres ont insisté sur le fait que pour atteindre les objectifs internationaux de développement, la communauté internationale devra faire un effort bien plus important pour financer la réduction de la pauvreté. Cela ne pourra se faire que de huit manières :

- calculer les besoins financiers pour chaque PPTE pour atteindre les objectifs internationaux de développement, les agréger d'une façon systématique et complète, et présenter ces analyses lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en 2001 ;
- limiter les emprunts non concessionnels lorsque c'est nécessaire pour maintenir la viabilité de la dette à long terme ;
- accorder une augmentation majeure de l'aide au développement pour atteindre les objectifs de l'ONU, à savoir 0,7 % du PNB dès que possible ;
- apporter de nouveaux financements d'une manière qui soutient les stratégies de réduction de la pauvreté, en :
  1. déliant toute l'aide des exportations du pays donateur ;
  2. passant du soutien de projet au soutien budgétaire ;
  3. établissant des procédures communes de déboursements, approvisionnements, comptabilité, et vérification comptable ;
  4. maximisant la rentabilité des importations fournies et accélérant les efforts pour éliminer la corruption ;
  5. apportant une aide seulement aux projets productifs plutôt qu'à des réalisations sans grande utilité ou à des armes ;
  6. prenant des engagements à long terme sur les flux de l'aide.

- Les ministres ont reconnu leur besoin de réduire leur dépendance de l'aide au développement, à travers un effort renforcé de mobilisation des ressources nationales pour la réduction de la pauvreté. Ils ont demandé à la communauté internationale de les assister par les moyens suivants :
  1. continuer à renforcer les efforts déployés par les PPTE pour accroître les recettes budgétaires, tout en restant réaliste sur les perspectives limitées d'augmentations ;
  2. encourager les flux non-dette du secteur privé (notamment IED) vers les PPTE en grande priorité afin d'encourager au maximum la croissance et la viabilité à long terme de la dette ;
  3. exhorter tous les pays de l'OCDE à accorder un accès libre de leurs marchés aux pays les moins développés et aux PPTE et éliminer les subventions agricoles et les autres barrières structurelles qui empêchent l'accès à leurs marchés, même en l'absence de tarifs ;
  4. procurer, partout où c'est possible, des biens financés par l'aide (notamment l'aide alimentaire) de la production des PPTE eux-mêmes.

#### **4. STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

Les ministres se sont réjouis de l'intérêt croissant porté sur les questions de réduction de pauvreté dans le cadre de l'Initiative PPTE II, ont discuté du processus en cours en vue de d'élaborer, exécuter et réviser les DSRP. Ils ont réaffirmé la prééminence des pays PPTE dans l'élaboration des programmes de lutte contre la pauvreté, et leur engagement à la croissance accélérée et en faveur des pauvres à travers une augmentation de l'investissement et de l'emploi. Afin de soutenir ces efforts ils ont prié la communauté financière internationale de :

- reconnaître que la réduction de la pauvreté est bien plus compliquée qu'on ne le pense et qu'il est essentiel de continuer à développer l'expertise des administrations PPTE afin qu'ils puissent être responsables de ces questions ;
- admettre que le processus d'élaboration des DSRP a été un exercice d'apprentissage pour tout le monde, y compris les partenaires au développement. Cet apprentissage doit être accéléré afin de répondre aux espoirs très élevés de réduction de la pauvreté ;
- continuer le maximum d'anticipation de l'allègement de dette, afin de satisfaire les espoirs de réduction de la pauvreté dans la société civile, et d'améliorer la crédibilité des gouvernements PPTE ;
- apprendre et transmettre au maximum les leçons de l'expérience d'exécution et des nouvelles connaissances internationales (du maximum de sources indépendantes) afin d'améliorer les DSRP ;
- refocaliser leurs efforts de diagnostiquer la pauvreté et « décompter les pauvres » aux analyses des racines de la pauvreté et de ses liens avec les politiques macro-économiques ;
- accélérer le processus d'élaboration d'un cadre analytique qui permet de tracer les liens entre les politiques macro-économiques et structurelles et la réduction de la pauvreté, qui devrait être

publiquement discuté dans les PPTE et éventuellement adopté comme un instrument analytique commun à adapter aux besoins de chaque pays ;

- éviter un retard continu des points d'exécution, à travers la focalisation du processus de consultation des DSRP sur les questions essentielles ;
- appuyer les PPTE dans leur effort de diriger la coordination des donateurs, en encourageant tous les principaux donateurs à fournir de l'aide budgétaire pour la lutte contre la pauvreté ;
- focaliser sur un accroissement de la croissance, des investissements et de l'emploi, avec un soutien important à travers les investissements étrangers directs ;
- élaborer des politiques orientées vers la croissance afin d'accélérer la croissance et de l'orienter en faveur des pauvres, reconnaissant et évitant des conflits entre les deux objectifs, afin de maximiser la réduction de la pauvreté ;
- accélérer les efforts dans la séquence des actions de réduction de la pauvreté et pour accroître la complémentarité de leur mise en œuvre (par exemple entre l'éducation primaire et secondaire, ou l'éducation et la santé) ;
- analyser plus profondément les effets du VIH/SIDA et du paludisme sur la croissance économique et inclure des contre-mesures dans tous les DSRP ;
- simplifier les processus d'engagement, décaissement et passation des marchés, en particulier par une réduction des disparités entre les procédures des donateurs et une suppression des étapes les plus encombrantes, afin de s'assurer que l'aide au développement appuiera la réduction de la pauvreté ;
- procurer plus de ressources en renforcement des capacités de réduction de la pauvreté pour les administrations et les sociétés civiles PPTE, afin de garantir leur direction des processus de réduction de la pauvreté.

## **5. BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Avant la réunion, les ministres ont reçu un questionnaire exhaustif sur leurs besoins prioritaires de renforcement des capacités. Il ressort des réponses au questionnaire et des interventions de la séance plénière, que les besoins prioritaires de renforcement des capacités portent sur les aspects suivants :

- **Sur le plan institutionnel**, la priorité porte sur le renforcement du personnel et des équipements. Ceci nécessite que le PRC PPTE poursuive ses efforts afin d'améliorer les capacités institutionnelles, et de produire une prise de conscience et une volonté politique de la part des décideurs PPTE de renforcer les capacités. Cet objectif pourrait être atteint par un accroissement des missions de suivi et d'appui institutionnel du PRC afin de réduire les contraintes institutionnelles à la bonne gestion de la dette.
- En ce qui concerne **la gestion opérationnelle des finances de développement**, les ministres ont insisté sur l'importance de la gestion informatisée de la dette. En effet, malgré des efforts importants et bien qu'un certain nombre de pays aient une bonne base de données, les PPTE ont

besoin de beaucoup plus d'assistance en la matière, et les organismes responsables des logiciels de gestion de données devraient être sollicités pour accélérer le renforcement des capacités et sa décentralisation.

- En matière de **renégociations de dettes**, les ministres ont reconnu surtout des besoins en formation pratique aux négociations du Club de Paris, ainsi qu'en restructuration de la dette intérieure. Ils indiquaient que les ateliers du PRC PPTE en négociation de dettes montrent qu'on peut accroître très sensiblement les capacités si la formation utilise les données et les documents des pays pour simuler des négociations adaptées à la situation de chaque pays.
- Pour ce qui concerne **la politique de nouveaux financements**, les ministres ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'une formation pratique en négociation des flux officiels bilatéraux et multilatéraux — non seulement leur concessionalité et quantité, mais surtout leur qualité. Les capacités des PPTE se sont accrues en la matière, mais cet aspect demeure très important pour les années à venir, afin de consolider la soutenabilité à long terme de la dette.
- Au niveau des **prévisions macro-économiques**, le besoin principal porte sur l'élaboration ou le raffinement des modèles multisectoriels de prévision à long terme. Les PPTE ont également besoin de continuer les échanges d'information sur les meilleures pratiques en prévisions sectorielles (extérieur, finances publiques, monétaire et financier, réel et réduction de la pauvreté). Les ministres ont par conséquent adressé un appel à l'ensemble des institutions qui travaillent en la matière (y compris DRI), afin d'accroître les efforts en vue d'améliorer les capacités des PPTE en termes de projections de développement économique et de réduction de la pauvreté, par des travaux détaillés dans les pays.
- Les ministres ont souligné la haute importance du renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de **programmes de réduction de la pauvreté**, plus particulièrement sur les aspects suivants :
  1. impact des politiques macro-économiques et structurelles sur la pauvreté ;
  2. budgétisation, coûts et évaluation des programmes ;
  3. suivi et mise en œuvre des programmes ;
  4. mobilisation de ressources externes et internes pour les programmes.

A cet effet, ils ont enjoint toutes les institutions à accélérer leurs efforts au plan international, régional et national afin d'accroître les capacités des PPTE dans ces domaines.

- Enfin, en ce qui concerne **l'analyse informatisée de la viabilité financière**, les ministres ont donné la plus haute priorité à la formation sur les outils informatiques d'analyse de soutenabilité financière et, à travers ces outils, à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement du développement.

Pour terminer, les ministres ont insisté sur l'importance de la continuation des échanges d'expérience entre pays PPTE aux niveaux technique et politique —ce dernier à travers les réunions ministérielles PPTE. Les ministres ont demandé à ce que toutes les institutions internationales continuent à décentraliser en faveur des partenaires régionaux tels que le Pôle-Dette BEAC/BCEAO, le CEMLA, le MEFMI et WAIFEM. En outre, les pays lusophones ont souhaité la création d'un réseau informel particulier entre eux, et des ateliers de formation en langue portugaise, à l'effet d'accélérer le transfert de connaissance.